

DECISION N° 4010 MENA/DEEP DU 14 OCT. 2024

Portant Autorisation de DIRIGER dans les Etablissements Préscolaires et Primaires Privés

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- VU la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- VU la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement ;
- VU le décret n°97-675 du 03 décembre 1997 fixant les conditions de concession du service public ;
- VU le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant Organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- VU le décret n°2022-268 du 16 avril 2022 portant nomination du Vice-Président de la République ;
- VU le décret n°2022-479 du 06 juillet 2022 portant nomination de Directeurs d'Administration Centrale au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- VU le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef de Gouvernement ;
- VU le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Convention entre l'Etat et les Etablissements privés laïcs de Côte d'Ivoire du 20 février 1992 ;
- VU la Convention entre l'Etat et les Etablissements privés confessionnels islamiques de Côte d'Ivoire de décembre 1993 ;
- VU la Convention entre l'Etat et les Etablissements privés confessionnels catholiques et protestants de Côte d'Ivoire du 17 décembre 1998 ;
- VU les dossiers présentés par les intéressés ;
- VU le rapport de la Session de formation des personnels des établissements scolaires privés organisée par la Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP) en collaboration avec la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) du 12 au 28 août 2024 ;
- SUR proposition du Directeur de l'Encadrement des Etablissements Privés ;

DECIDE

Article 1 : Les personnes ci-après désignées sont autorisées à **DIRIGER** dans les Etablissements Préscolaires et Primaires Privés.

24010

N°	NOM ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	DIPLÔME
1	ABI ATCHEPO SAMMUEL FIDELE	21/03/1967	BINGERVILLE	CAP Intégration
2	ADJASSO SAGOU AGNES	13/01/1967	ABIDJAN	CAP Titularisation
3	ADONI AHOU	09/01/1971	TIEMELEKRO	CAP Intégration
4	AKA TANO CATHERINE	02/01/1969	M'BATTO	CAP Intégration
5	ANOH BEZELE	21/01/1960	TREICHVILLE	CAP Intégration
6	ANSOU SIMPLICE DJI	22/12/1974	SAKRE	CAP Intégration
7	BOKRA KOUTOUAN NANDJUI LILIANE FLORE	09/11/1984	BINGERVILLE	CAP Intégration
8	COULIBALY OBA SERAPHIN	12/06/1974	BOUAKE	CAP Titularisation
9	COULIBALY HINTCHA DIEUDOONNE	02/01/1985	LAFONKAHA	CAP Intégration
10	COULIBALY SOUMAILA	22/12/1986	AHIGBE-KOFFIKRO	CAP Intégration
11	COULIBALY TIOGBANWORD	03/06/1979	ARIKOKAHA	CAP Intégration
12	COULIBALY WAWOKPE CLEMENT	24/11/1977	KATIOLA	CAP Intégration
13	COULIBALY YENITCHO PIERRE	01/01/1975	KOUTO	CAP Intégration
14	DALEBA DOGBO PEPIN SYLVESTRE	01/01/1964	GUEYA	CAP Intégration
15	DIGBEU CONSTANT ERIC	20/07/1979	ABENGOUROU	CAP Titularisation
16	DJI GNIONFLE AGATHE	08/06/1975	MAN	CAP Titularisation
17	DOUMBOUYA ABOUDRAHAMANE	21/07/1985	KORHOGO	CAP Intégration
18	KEA LANDRY	07/02/1986	TOULEPLEU	CAP Titularisation
19	KOFFI DIEA AMANI NATHALIE	25/07/1985	BEOUMI	CAP Intégration
20	KOFFI N'GORAN SOLANGE EPSE DIDIA	28/12/1976	DIVO	CAP Intégration
21	KONAN KOFFI BASILE	12/12/1972	TOUMODI	CAP Intégration
22	KONAN KOUADIO	06/06/1967	BOUAKE	CAP Intégration
23	KOUACOU EPSE KUYO YVONNE	12/04/1959	ABENGOUROU	CAP Intégration
24	KOUADIO KOUABLA CECILE	01/03/1972	ABONGOUA	CAP Intégration
25	KOUAKOU AKISSI PAULE	26/01/1976	BOCANDA	CAP Intégration
26	KOUAO LOGBA JOSETTE	19/12/1978	AGOU	CAP Titularisation
27	KOUASSI AMOIN LUCIE	01/01/1972	GUEYO	CAP Titularisation
28	KOUASSI EPI CECILE	11/03/1972	ADIAKE	CAP Titularisation
29	KOUI HERVE	06/04/1978	BEOUE	CAP Intégration
30	KOUTOUAN LOYO ELISABETH	24/12/1978	ABOBO	CAP Titularisation
31	KRAGBE WAWA JEROME	28/07/1979	ADZOPE	CAP Intégration
32	N'GUESSAN TANO H JULIENNE	16/02/1960	TIASSALE	CAP Intégration
33	NIAVA KOCO SYLVIE	09/01/1977	PORT-BOUET	CAP Titularisation
34	OBROU SONIA	26/11/1981	ABOBO	CAP Intégration
35	OGBE ABO EPSE IBO	01/04/1969	OGUEDOUME	CAP Intégration

14 OCT. 2024

-4010

N°	NOM ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	DIPLÔME
36	SEDJI CHI AGOUSSI GENEVIEVE	04/09/1986	JACQUEVILLE	CAP Intégration
37	SEYDOU AKISSI GERMAINE	09/04/1984	YAMOOUSSOUKRO	CAP Titularisation
38	SOUMAHORO MASSANDEGUIDE MAMAN EPSE KOUAKOU	10/03/1981	BEOUMI	CAP Titularisation
39	TRAORE EPSE LASSISSI AMINATA	23/11/1985	COCODY	CAP Titularisation
40	YABA DIE LOU NAN SARRAH ODETTE	23/04/1977	KOUAMEFLA	CAP Intégration
41	YAPI BECHE LUCIEN	29/12/1979	ADZOPE	CAP Intégration
42	ZALIE VICTOR DOBA	21/07/1986	ABOBO	CAP Intégration

Article 2: Cette autorisation n'entraîne aucune charge financière pour le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

Article 3 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS:

MENA/CABINET	1
MENA/DPFC	1
MENA/DEEP	1
CHRONO	1
INTERESSES	42

14 OCT. 2024



Professeur Mariatou KONE